L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI, MATIN, 29 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LES DENTS D'UN TURCO.

RÉCIT FANTASTIQUE.

PAR

PAUL DE MUSSET.

VI.

Ziad reçut le prix de son opération et sortit suivi de sa fille. Les femmes montèrent à l'étage supérieur et Mr Fressermann prit congé du maître de la maison. Au détour de la rue se tenait la vieille sorcière, guettant le major au passage.—Seigneur, lui dit-elle, comment faut-il t'appeler?

—Donne-moi le nom de l'ami que j'ai perdu.

—Eh bien! seigneur Ali-ben-Samen, es-tu satisfait du spectacle?

—Enchanté, charmé comme le serpent. Ziad est un habile homme, mais sa fille surtout m'a fait plaisir à voir. Cette enfant m'intéresse.

—Oui, elle est belle et sage, douce comme une chatte, fraîche comme une fleur des prés et à marier. Tu peux l'adopter et l'aimer comme un père, ou, si tu le préfères, tu peux l'épouser pour le temps que tu passeras en Afrique, mais au moins pour un an de douze lunes, moyennant un douaire.

—Je veux simplement la revoir, et certainement je lui ferai du bien ainsi qu'au vieux Ziad. Viens me chercher demain à mon hôtel vers cinq heures; tu m'attendras à l'ombre sous le porche.

Mr Fressermann donna encore une piastre à la vieille et rentra chez lui un peu remué par les incidents romanesques de cette journée de vie orientale.

Le lendemain, pour ne point manquer au rendez-vous, la vieille s'installa sous le porche de l'hôtel à midi. Après la sieste, le major l'y trouva; comme il ne voulait pas qu'on le sût en rapports intimes avec cette sorcière, il lui fit un signe en passant devant elle, et l'emmena au dehors sous un platane.—Crois-tu, lui dit-il, que Ziad puisse me recevoir à cette heure?

—Il t'attend, répondit la vieille. Le café sera servi. La jeune fille a battu des mains en apprenant que tu l'as trouvée belle.

—Conduis-moi donc.

La vieille partit au petit trot. Ziad demeurait fort loin, dans un faubourg sur le chemin de Dodera. Ce n'était pas un palais que la maison du charmeur. On y voyait peu de meubles: quatre cordes tendues dans les hauteurs servaient d'armoire et portaient les habits et le linge mêlés à des peaux de serpents. Quelques morceaux de tapis rapiécés tenaient lieu de sièges. La vaisselle rangée sur une planche se composait d'ustensiles en bois, de fiasques et de vases fêlés; mais l'ordre et la propreté révélaient la présence d'une femme.

Au milieu du jardin, tout petit, s'élevait un beau magnolia couvert de ses grosses fleurs blanches, dont l'odeur enivrante parfumait toute l'habitation. A l'ombre de cet arbre, on avait porté les tapis et les nattes. Le major y fut reçu par Ziad avec de grands témoignages de respect. La jeune fille avait mis ses habits de fête: le large pantalon de soie bleue, la ceinture de taffetas rose, les babouches ornées de paillettes, le collier de sequins d'or. Ses longs cheveux noirs, nattés avec soin, descendaient jusqu'au jarret. Ses bras nus sortaient d'une manche pendante, étaient couverts de bracelets en perles de jais et en verroterie. Ses boucles d'oreilles d'agate ressemblaient à des onyx, et quelques bagues de clinquant attiraient les regards sur ses doigts effilés. Fatime servit les pipes et le café, puis elle vint s'asseoir à côté de son père, un genou dans ses mains, les yeux fixés sur le visage de son hôte avec une expression de curiosité enfantine. Fressermann, voulant se montrer bon prince, vanta fort l'excellence du tabac, adressa beaucoup de questions au vieux Ziad, écouta patiemment des récits un peu longs et fit des compliments à la jeune fille; puis il demanda des nouvelles du serpent qu'il avait vu prendre la veille.

—Il est d'une espèce qui peut s'apprivoiser, dit Fatime, et tout jeune, car il ne veut pas d'autre nourriture que du lait. Il me connaît déjà et m'obéira bientôt. Depuis que je l'ai lavé, au sortir de son évier, il est propre comme une anguille de l'Oued-Chéliff.

Fatime entra dans la maison et en rapporta un panier rempli de feuilles d'arbre. Elle y plongea la main et en retira le reptile.

—Ces feuilles, dit-elle, ont la propriété d'engourdir les serpents; voilà le pauvre Habib, il te semble endormi, mais il va s'éveiller, et, comme il est très frileux, je n'ai qu'à lui présenter ma manche pour qu'il y vienne chercher de la chaleur.

En effet, le serpent se glissa dans la manche ouverte, grimpa le long du bras, passa derrière l'épaule, se roula autour du corps, en remuant les étoffes avec un bruit étrange, et vint montrer sa tête à l'ouverture du corsage, sur la poitrine de la jeune fille. Pendant ce temps-là, Fatime riait, secouait la tête en frissonnant, et disait:—Oh! pauvre Habib, que tu as froid!

—Ne crains-tu pas d'être mordue? demanda le major.

—Point du tout, nous sommes bons amis; mais c'est assez. Allons, Habib! Tu ne peux pas rester là.

Fatime prit le serpent par le cou en chantant à demi-voix une chanson à deux notes, comme celle du chalumeau. Le reptile résista d'abord, et puis il finit par sortir et se laissa remettre dans son panier. Fressermann s'amusa beaucoup de cette représentation. Il se retira en promettant au père de revenir le lendemain et à la fille de lui envoyer un cadeau. Dans la rue se tenait la sorcière assise à deux pas de la porte.—Seigneur Ali, dit-elle, je lis dans tes yeux, tu aimes la jeune fille. Le lien des cœurs a fait un nœud sur le tien. Qu'as-tu résolu?

—Rien encore; mais pourquoi disais-tu hier que je pourrais prendre cette enfant pour ma femme pendant mon séjour à Alger? Les lois françaises interdisent de tels contrats.

—Oui, reprit la vieille. Quand les Européens font un marché, ils appellent des notaires, des gens de justice, et ils écrivent toute sorte de grimoires. Nous autres vrais croyants, nous donnons notre parole, nous engageons notre foi, et tout est dit. Le public n'en sait rien. Donc, si tu désires épouser pour un temps la fille de Ziad, demande-la au père. Il n'en faut pas plus. Tu es un homme, un serviteur d'Allah, et tu n'as pas de femme quand le Coran permet à un bon musulman d'en avoir quatre! Cela blesse le sens commun.

—Nous en reparlerons. En attendant, j'ai promis à Fatime un cadeau. Je vais lui envoyer des fleurs.

—Des fleurs! dit la vieille, cela convient à une dame des pays froids. Fatime en a dans son jardin. Si tu m'en crois, envoie une poularde au père et une chaîne d'or à la fille.

—Eh bien! je suivrai ton conseil.

Mr. Fressermann envoya cependant à Fatime une grande corbeille remplie de fleurs; mais au fond de la corbeille, il mit un poulet gras et une petite boîte contenant une chaîne fine en or de Venise et des pendants d'oreilles en filigrane de Gênes. Le lendemain, après la sieste, le major se rendit encore chez Ziad, et il trouva la jeune fille parée de ses nouveaux bijoux. On le reçut avec moins de cérémonie respectueuse, mais avec plus de cordialité que la première fois. Les regards de Fatime rencontraient sans cesse ceux de son hôte, et brillaient d'un éclat où la joie et la tendresse se mêlaient naïvement. Ziad interrogea le major sur son long séjour en Europe; Mr. Fressermann avait beau jeu pour raconter des histoires surprenantes. Fatime prenait tant d'intérêt à ses récits qu'elle s'approchait peu à peu du narrateur, jusqu'à venir s'asseoir à côté de lui et appuyer la tête sur son épaule. Mr Fressermann se plaisait beaucoup dans la compagnie de ces pauvres gens. Il y retourna les jours suivants, et ces visites quotidiennes devinrent une habitude dont il ne pouvait plus se passer.

Chez les Orientaux, l'amitié n'est pas un vain mot que l'on prodigue à tout venant. Fressermann savait qu'entre gens intimement liés le plus riche doit aider et secourir le plus pauvre. Pour se conformer à cet usage antique, il envoyait chaque semaine un panier de vivres au charmeur, et quelque présent à la jeune fille, qui le remerciait avec une effusion pleine de grâce et d'abandon. Il n'y avait pas jusqu'au serpent Habib, dont l'éducation avançait, qui ne se mît en frais de gentillesse pour lui plaire. Un jour le major fut accosté dans la rue par la sorcière, qu'il n'avait pas vue depuis longtemps.—Mon fils Ali, lui dit-elle, le moment est venu de prendre un parti. La lune a changé trois fois depuis que tu vas tous les soirs chez Ziad.

—Est-ce vrai? s'écria Fressermann. Y a-t-il trois mois?

—Tout autant. Aujourd'hui j'ai versé du plomb fondu dans de l'eau, en prononçant ton nom et celui de Fatime. Voici ce que le plomb m'a appris: avant la fin de la quatrième lune, tu seras séparé de la jeune fille. Ou elle aura été demandée en mariage, ou elle partira pour un voyage très long. Quelles sont tes intentions?

—Je n'ai point d'autre intention, point d'autre envie que de continuer à la voir tous les jours.

—Cela ne se peut plus. Songes-y; tu es averti. La quatrième lune va se lever cette nuit. Ziad ne se doute de rien. Fatime vit paisible comme toi; mais le destin a parlé. Un événement quelconque se prépare.

—Nous verrons bien, dit le major.

Et il s'éloigna en haussant les épaules. Lorsqu'il entrait chez le charmeur, c'était toujours Fatime qui lui ouvrait la porte. Cette fois ce fut le vieux Ziad.

—Où donc est ta fille? demanda Fressermann.

—Tu ne la verras pas aujourd'hui, répondit le père. Une parente nous est arrivée de Boghar. Cette femme a souffert de la chaleur, et Fatime est allée la soigner. Avant de partir, ma fille a préparé les pipes et le café. Nous boirons et fumerons comme à l'ordinaire.

M. Fressermann voulut faire bonne contenance; mais le temps de cette visite lui parut bien long. Il laissa vingt fois la conversation tomber, et, malgré tous ses efforts pour dissimuler son ennui, il ne put s'empêcher de se retirer plus tôt qu'à l'ordinaire. Ce jour-là, le beau ciel de l'Afrique lui sembla d'airain et la chaleur accablante. Il demeura dans son fauteuil, les jambes étendues, tirant sa barbe et ses moustaches, sans pouvoir se résoudre à rien. Pour demander un conseil aux sages de l'Orient, il ouvrit le recueil des proverbes de l'esclave Lockman, et il y trouva cette parole: "fais-toi rare, si tu veux qu'on t'aime davantage."

—Voilà l'explication de la conduite de Fatime, pensa le major. Elle désire que je l'aime davantage.

Et sa tristesse s'envola. Il se mit au lit avec l'espoir que la journée du lendemain serait meilleure. Un rêve charmant amusa son sommeil. Sans changer de religion, il devenait Arabe et prenait les quatre femmes permises à un bon musulman.—Les songes seuls font de ces miracles.—Fatime tenait sa maison, et le serpent Habib, dont elle n'avait pas voulu se séparer, dansait devant le maître et seigneur. En s'éveillant, Mr Fressermann se demanda pourquoi il ne contracterait pas avec la fille de Ziad un mariage temporaire, si son père le souhaitait. Sans aller jusqu'à prendre les quatre femmes réglementaires, un voyageur curieux pourrait tenter une petite excursion dans le monde africain. Les mœurs arabes et son inclination l'y invitaient; mais, pendant le jour, l'imagination du rêveur se calma, et sa prudence européenne lui conseilla d'attendre encore. Après la sieste, il se rendit chez Ziad. La jeune fille s'y trouvait. Elle avait les yeux rouges, les sourcils froncés, le regard voilé par la mélancolie.

—Allons, Fatime, lui dit le père, il faut partir.

—Déjà! répondit la jeune fille. Je ne verrai donc pas notre ami?

—Ta vieille parente souffre. Elle t'attend. Va où le devoir t'appelle. Tu as vu notre ami tous les jours depuis trois mois; c'est assez. J'ai parlé, obéis-moi.

Fatime frappa du pied avec impatience; mais elle sortit. Dans les paroles de Ziad et le départ de sa fille, le major crut démêler quelque chose de suspect, comme une petite scène concertée d'avance. Un grave soupçon lui entra dans l'esprit. Il abrégea le temps de la visite et se retira sans dire qu'il reviendrait demain.—Moi aussi, pensait-il, je me ferai rare, suivant le conseil de Lockham, afin qu'on m'aime davantage. Je m'ennuierai, je souffrirai, s'il le faut, mais je ne céderai point à une ruse de guerre.

Le lendemain, craignant que son cœur ne fût plus fort que sa volonté, il quitta son costume de Bédouin et reprit ses habits d'Europe, afin de se mettre dans l'impossibilité d'aller chez Ziad. La vieille sorcière qui l'attendait à la porte de son hôtel, le regarda passer sans le reconnaître. Cependant, comme il ne savait que faire, l'habitude le conduisit vers le faubourg où demeurait le charmeur. Sur une petite place, près d'un quartier de cavalerie, il aperçut un café-divan de chétive apparence et fréquenté par des soldats. Il y entra pour tuer le temps et se fit servir une limonade. Près de lui vinrent s'asseoir deux sauvages, mal vêtus et encore plus mal chaussés, à peau noire, à mines épatées et scélérates, qui demandèrent de l'eau-de-vie et des pipes. Ils parlaient haut, en langue berbère, persuadés que personne à l'entour ne pouvait les comprendre; mais Fressermann avait un peu étudié le dialecte des Kabyles.

—Si notre homme était un Français, disait le plus vieux, il y a longtemps que la petite serait épousée, le douaire payé, la menace d'une dénonciation faite, l'étranger rançonné et l'argent dans nos poches. Avec ces Allemands, on n'en finit pas. Leur sang est aussi froid que celui du serpent Habib. Fatime n'aura rien, pour prix de ses œillades et de ses soupirs, que des volailles et des petits cadeaux.

La fin à demain.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux, et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur ce enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

1ère classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en entières, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi. (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les littographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs; 2 cents chacun.

AVIS AUX JEUNES FRANÇAIS SUJETS AU SERVICE MILITAIRE.—Le *Courrier des Etats-Unis* a reçu la communication suivante:

New York, le 2 septembre 1875.

Monsieur,—Aux termes d'une communication que vient de m'adresser M. le ministre des affaires étrangères, les jeunes gens, venus de l'étranger en France pour y remplir les devoirs militaires que la nouvelle loi leur impose et qui se trouveraient, à l'expiration de leur service, dans l'impossibilité de faire face aux dépenses de leur retour, seront désormais renvoyés dans leurs foyers, aux frais de l'Etat, avec les facilités accordées à ceux qui appartiennent aux départements français ou à l'Algérie.

Cette disposition bienveillante ne pouvant que contribuer à stimuler le zèle des jeunes conscrits qui viennent, de pays éloignés, rejoindre le drapeau national, j'ai cru devoir vous en donner communication pour le cas où vous jugeriez utile de la porter, par l'intermédiaire de votre journal, à la connaissance des résidents français de New York.

Agréez, etc. Le consul général,
A. L. DE LA FOREST.

L'INSCRIPTION DES ENFANTS DE FRANÇAIS NÉS A L'ÉTRANGER.—Le gouvernement a pensé qu'il y avait lieu de rendre générales les mesures déjà adoptées au point de vue de la loi du recrutement, et d'après lesquelles les Français nés en pays étranger, et dont les ascendants sont nés hors de France, ou en France, dans un lieu inconnu sont inscrits:

1o. Ceux qui résident en Angleterre, en Belgique, Suède et Norwége, Russie, (sauf le littoral de la mer Noire), Autriche, Hongrie (sauf le littoral de l'Adriatique et en Allemagne, *à la mairie du 6e arrondissement de Paris*;

2o. Ceux qui résident en Suisse, *à la mairie de Besançon (Doubs)*;

3o. Ceux qui résident en Moldo-Valachie, en Turquie, et généralement dans tous les pays d'Europe, d'Asie, ou d'Afrique (à l'exception toutefois de l'Espagne) qui sont baignés, soit par la Méditerranée, soit par des mers adjacentes, *à la mairie de Marseille*;

4o. Ceux qui résident en Espagne, au Portugal, dans l'Amérique du Sud et sur les côtes occidentales et orientales de l'Afrique, *à la mairie de Bordeaux*;

5o. Enfin, *à la mairie du Hâvre*, ceux qui résident dans l'Amérique du Nord.

VAPEURS.

Pour l'été.

Mandeville et la Nlle-Orléans.
Steamers de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer, fin marcheur,

CAMELIA,

capitaine Wm. Hanover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de dix heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Des excursions régulières auront lieu. Le steamer partira d'ici DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de frêt après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Ces voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,
Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.
14 mai—

Excursion régulière du Dimanche, et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer à basse pression et de la Malle des Etats-Unis,

CAMELIA,
Capitaine Hanover,

fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux susdites villes.

Il partira du Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de SIX heures et demie du soir pour la ville.

Prix $1. aller et retour.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA, Agent.
25 avril—6m Au No 26 de la rue de l'Union.

Le restaurant et la buvette aux prix de la ville, tenus par E. FRAPART.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. P. Muse, commis.

Se rattaut, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe la connaissements pour Trenton, Monroe et toutes la stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandria, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

C. H. DURFEE,

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp. HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas. BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune. ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc.—

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TRENTON.

peut-être d'un faible tirant d'eau, capitaine E. Quatrevaux, H. Molaison et S. Derbès commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

JAMES M. DOWLING,
18sept—1m No 25 de la rue Décatur.

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA.
C. C. Picket, capitaine.
A. Meynier, commis.

Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, ainsi que du frêt pour la Côte.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas. LOW & McPEACKE No 46 de la rue du Camp.
11 sept—

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,
W. Burton, capitaine
T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport pour Big Bend Landing.
5 août—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur

B. L. HODGE.

Capitaine JAS. P. McELROY.
Commis F. BERGERON.

Il descend tous les DIMANCHES et JEUDIS, le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue du Canal.
28juil— 3m

ARRANGEMENT D'ETE.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

LESSIE TAYTOR,

Capitaine Allen Jumel, Chas. A. Brusle, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE.
Capitaine Jos. Aucoin,
P. Charlet, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS et tous les JEUDIS à 5 heures P. M.

Retour: il partira de Donaldsonville, les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET, 30 rue Conti.
16 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

W. J. POITEVENT,

Capitaine J. A. Ruis; commis G. F. Bartley et S. Heno, Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
9mai—

Pour la côte au-dessous de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère de la Grande Prairie deux fois par semaine.

Le bateau à vapeur FAVORITE,

Capitaine C. R. FAGOT.

Partira de la Nouvelle-Orléans tous les mardis et vendredis à 10 heures du matin. Il sera de retour tous les mercredis et samedis. Il y aura un comis au landing pour recevoir le frêt.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord.
29 août—1m.

PAQUEBOT DE LA MALLE.

Pour port Eads et la Côte au-dessous de la ville.

Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Burns, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur

IBERIA.

Capt. Geo. A. Sheldon, Commis, Jno M. Conkey

Pour frêt ou passage, s'adresser au No 26 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie A. M. T.
8juil—

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

FEREIRE, Danré, samedi, 2 octobre.
VILLE-DE-PARIS, Lachesnez, samedi, 16 oct.
FRANCE, Trudelle, samedi, 30 octobre.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, extérieure $120, intérieure $110.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York; ou à L. GRAND, Agent, 29 Gallier Court, Lettre H. N. O.
3nov—1an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	15 sept.	17 oct.
Frankfurt	13 oct.	14 nov.
Hannover	17 nov.	
Frankfurt	15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres .... $150 en or.
Entrepont 36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres .... $150 en or.
Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres .... $25 en or.
Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool,

Transportant la Malle des Etats-Unis,

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 4 sept, à 7 30 A. M.
BRITANNIC, Samedi, 11 sept., à 2 P. M.
GERMANIC, Samedi, 18 sept, à 7 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 25 sept, à 2 P. M.
CELTIC, Samedi, 2 oct, à 6 30 A. M.
BALTIC, Samedi, 9 oct, 12 30 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 16 oct, 6 A. M.
GERMANIC, Samedi, 23 oct, 1 P. M.

Du White Star Dock, Pier 52, North River. Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un comfort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer:

PRIX—Salon, $80 et $100, or; pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au-dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à

A. K. MILLER & Co., Agents,
No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—6m

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer

NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Dimanche, 3 oct. à 8 h. A. M.

Passage .... $50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers

CITY OF MEXICO .... Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA .... Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA .... Capt S. F. Phillips

Le steamer

CITY OF HAVANA,
Commandant S. F. Phillips,

partira de son quai, au pied de la rue Calliope 1er District, le SAMEDI, 9 octobre, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz .... $60, en or.

F. ALEXANDRE & SONS,
33 Broadway, New York.
J. M. WITHERSPOON, Agent.
Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MERIDA suivra et partira le 30 octobre.
13 nov—1an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.

Transportant la malle des Etats-Unis,

JUNIATA, comm. J. W. Catherine, 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett .... 1400 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton. 1000 tonneaux

Départ, SAMEDI le 2 octobre, à 8 heures A. M.

Le beau steamer de 1ère classe,

C. W. LORD,
Commandant L. Colton

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.) .. $40
Passage pour Philadelphie 50
Billet donné à New-York pour tout le voyage .. 50

Pour frêt ou passage, s'adresser à

EDWARD A. YORKE, Agent,
au coin des rues Carondelet et Gravier
4 nov—1an.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No. 163 Esplanade Street.

Rapport sur l'Etat

— DE LA —

BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés		98,731 96
Dû par d'autres banques nationales		22,095 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat		159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations		139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées		38,563 69
Primes payées		55,500 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,818 32	
Billets d'autres banques nationales	36,302 00	
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,875 79	
Espèces	77,379 17	
Billets Legal Tender	166,823 00	
		$705,698
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)		25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat de 5 pour cent)		4,000 00
Total		$2,996,545 95

PASSIF.

Capital payé		$850,000 00
Surplus		38,590 84
Autres profits non-partagés		87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés		500,000 00
Dividendes non payés		6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 09	
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00	
Chèques certifiés	12,850 56	
Chèques du caissier, non-payés	100 00	
		1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales		79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat		91,486 65
Total		$2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
16juil—1t Directeurs.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur

MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 26 sept. et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M. pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On re oit le frêt, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7	heures A. M.
7 ½		8 ½	
9		10	
10 ½		11 ½	
Midi		1 ½	P. M.
2	P. M.	2 ½	
3		3 ½	
4		4 ½	
5		5 ½	
6		6 ½	
7		7 ½	

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

THE MOBILE LINE.

On and after May 23, 1875.

Trains leave depot foot Canal street as follows

EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily: except sunday, 3 15 p. m.
Through night express daily, at 4 40 p. m.—
Arrive:
Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.

Through night Express, daily at 11:30 p. m. This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Nashville, Louisville, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON,
25déc— Supt.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 23 Mai 1875,

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.

Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.

Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après midi.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans: Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.

Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.

Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Nashville, Louisville, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel

D. B. ROBINSON,
25 déc— Surintendant.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 10 septembre

DEPARTS.		ARRIVÉES.	
Express	7:50 A. M.	Express	9:05 P. M.
Malle	5:50 P. M.	Malle	11:30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST. Directeur-général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From September 20—1874

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:50 A. M.	Express	9.05 P. M.
Mail	5:50 P. M.	Mail	11.30 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST. General Manager. aoy 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se rendra au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, entreront dans le moment. Des contrats spéciaux pour sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous ces points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures.
27mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Premier état annuel

— DE —

L'ATLAS INSURANCE COMPANY

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 102 de la rue du Canal,

Le 12 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publia l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies	$52,641	
Primes de rivières	1,113 5	
Total des primes		$53,815 18
En moins—primes non expédiées		35,876 79
Montant net des primes		$17,928 39
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$226 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 96	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450	$151,222 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,009 06
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	8,000 00
Effets à recevoir	8,225 85
d abscètes surdem, d oria nt 8 pour cent d'intérêt	19,250 0
Intérêt	10,442 44
Primes en voie de recouvrement	27,430 86
Effets à recevoir pour primes	300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 79
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement	69,451 50
	$355,942

PASSIF.

Capital, 4,153 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$313,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,928 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,928 40
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 60
Salaires non payés	789 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 1 191 A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.
Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres associés sur décès		$54,256
Montant reçu, intérêt et dividendes		2,187 44
Montant au crédit des profits et pertes		31,120 65
		$87,564 34
Montant payé sur 26 décès	$45,450 00	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires	10,679 28	$56,129 2
		$31,435 00

PASSIF.

Polices sac "A"	$5,802 25	
Polices sac "B"	4,276 17	$10,078 4

ACTIF.

En caisse	$3,255 56
Décès payés "non réclamé"	4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton	7,640 00
Chemin de fer Canal et Claiborne	5,216 25
Banque d'Amérique	4,210 50
Banque Nationale Mutuelle	5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement	6,805 00
Membres de Bureau	1,256 65
Effets et recevoir	1,32

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE — DE LA — Nouvelle-Orléans,

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$485,120 58	
Sur risques de mer	88,982 65	
Sur risques de rivières	94,394	
		$668,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 52	
Primes remboursées	33,222 73	
		199,824 26
		$468,673 65
Plus intérêts		35,365 14
		$504,038 79
Compagnie locale et agences		
A déduire, réassurances	$45,103 90	
Pertes par le feu $161,144 83		
Pertes sur mer 57,422 42		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur 51,427 45	270	
Dépenses générales	55,250	
Taxes	19,480	
Commissions	35,550	
Réfraction (rebate)	51,494 70	
		476,835 08
Bénéfice net		$27,202 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$65,050 89
Primes en voie de recouvrement	92,133 77
Garanties et billets hypothécaires	211,869 84
Effets à recevoir pour primes	12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds	129,616 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission	9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances	7,280 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,682 77
Autres propriétés foncières	70,532 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,875 70
Compte suspendu	2,070 16
	758,560 68

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 58
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,727 15
Réclamations contre la compagnie	4,293 73
	$677,632
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation	$80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 1er du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTORS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation

— DE LA —

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$114,062 23	
Sur risques de mer	60,221 27	
Sur risques de rivières	29,566 92	
Total des primes		$203,000 53
Moins primes rendues		3,154 77
Primes acquises		$199,845 77
Déduit—Pertes par le feu	$45,105 60	
Pertes sur mer	42,115 79	
Pertes sur rivières	15,476 58	
		$102,698 07
Réassurances		11,916 78
Réfactions (rebate)		5,953 07
Taxes		7,480 96
Loyer		3,750 00
Dépenses, et profits et pertes		23,818 19
		$12,034
Réservé pour primes non-terminées		$17,820 80

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	0
Comptant	42,428 0
Comptes en voie de collection	15,860 2
Billets recevables	1
Prêts sur garanties	60,050 00
Prêts sur hypothèque	41,646 33
Stocks et Bons	5,870 20
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc.	5,123 41
	$296,517
Moins intérêts non-payés et dividendes	2,196
	$294,320 83

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin.	S. Henderson,	G. P. Blancan
A. Tertrou,	O. Bercier,	G. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Labords,	T. L. Airey,
B. Huff,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	S. De Gas,	E. Ganucheau,
J. B. Camors.	W. A. Bell	H. Roos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie	$129,031 46	
Primes de mer	24,210 02	
Primes de rivières	5,287 57	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$261,200 3
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,125 42
		$211,083 83
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,817 20	
Sur les risques de mer	17,695 31	
Sur les risques de rivières	18,331 71	—100,844 22
		$110,229 41
En moins,		
Réfaction (rebate), 15 pour cent	$6,562	
Réassurances	18,623 4	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	3,446 30	
Réservé pour pertes non réglées	20,000 00	—48,641 84
Bénéfice net		$61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$50,716 23
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	204,047 34
Primes en voie de recouvrement	421 9
Actions, bons, actions, etc., de banques et compagnies d'assurance, etc.	3,355 42
Propriété foncière	4,557 63
Billets d'actions (stock notes)	262,226 50
	$583,356 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé .... 10 pour cent.
Dividende sur le susdit 5
Dividende sur primes remboursées .. 15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Aiken,	I. L. Haas,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. O. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman.	W. B. Thompson.

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL.

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de Bourse, à côté des bureaux de MM. O. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés dans les heures du jour.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,576
Pertes, dépenses, taxes	$195,888 75	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent	59,626 54	
		255,515 30
Bénéfice net		$78,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 05
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président,
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
B. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS.
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS.	T. L. AIREY.

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie		$90,384 55
Primes sur les rivières		13,066 58
Primes maritimes		9,042 82
		112,493 35
Moins, primes remboursées		2,425 69
		$110,067 73
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,189 66	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,589 81	
Loyer	2,500 00	
Taxes	2,250 35	
Réfaction (rebate)	10,277 95	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,504 35
		16,262 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,739 67
Prêts garantis par hypothèque	31,006 13
Effets à recevoir pour primes	12,460 96
Actions, bons et autres obligations	143,596 83
Propriété foncière	6,447 24
Primes en voie de recouvrement	16,100 69
En caisse	27,092 84
	$243,444 33

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, soussigné, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.
9 mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120 .... RUE DE LA COMMUNE 120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,583 60	
Mer	12,839 20	
Rivières	52,181 32	—$125,604 12
Plus—risques non expirés le 31 mars 1874		15,746 00
		149,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		,140
Perte par le feu	$9,619 64	
Pertes sur les rivières	23,541 35	— $42,161 19
Réfaction (rebate)		28,834 22
Réassurances		5,699 08
Primes remboursées		1,825 10
Taxes		14,211 50
Casuel		3,170 42
Loyers		6,588 38
Dépenses		15,408 48
		$117,898 38
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18 — $97,70
Bénéfice net		$34,

ACTIF

Effets à recevoir	$226,964 48
Mobilier	4,953 93
Actions du Harbor boat	850 00
Bons de la Ville	1,320 00
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00
Comptes pour recouvrements net	14,673 51
En caisse	95,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 16 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues	$137,126 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$34,647 89
Réassurances, retassions (rebate), dépenses, etc.	
	124,881 5
	$53,114 1
Total de l'Actif	$794,219 1

DÉCLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eime Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eicke,	S. I. Nassits,
J. N. Schwars,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwars,	M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
R. Wildermann		

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante.

Messieurs:

L. Breton,	Alph. Walz	E. Larue
A. Jas	V. Nippert	J. Leisy
A. Granger	J. G. Spot	V. Maignan
J. B. Seguin	E. Scheidecker	F. Maillard
J. B. Mondiegt	M. Bochet	P. Tiane, jr
H. Salomon	B. Saloy	Ch. Frantz
L. Grand	A. Bonnet	Ch. Lecoume
J. J. Reiss	J. Anglade	M. Leblond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président
J. B. SEGUIN—Trésorier.
J. B. MONDIEGT—Secrétaire

Par ordre de la direction,
J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DES — Marchands de la Nlle-Orléans.

104 .... rue du Canal 104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu		$589,621
Sur risques de mer		32,556 10
Sur risques de rivières		55,983 08
Total des primes		$678,160 23
En moins, primes non expirées		121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$556,692 23
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$257,244 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	22,344 65	
	$327,476 90	
Taxes	35,609 58	
Réassurances et primes remboursées	26,349 72	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	64,930 07	
		$454,260 67
Profit		$102,441 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$282,814 42
Bons de la ville	216,110 50
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,611 50
Billets garantis par hypothèque et gages	327,279
Effets à recevoir	88,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	18,124
Actions du Valette Dry Dock Comp.	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	108,587 29
	$1,222,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL — DE LA — Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,308 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 32	—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$69,247 66	
Sur risques de mer	15,447 32	
Sur risques de rivières	55,553 91	—$140,248 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,705 33	—214,054 22
Laissant après paiement de 10 pour cent sur le capital		$42,133 17

L'actif de la compagnie est comme suit:	
Effets à recevoir	$42,574 01
Prêts sur bons et hypothèques	55,143 33—$99,617
Prêts sur actions, sur demande	27,589 58
Argent en banque	55,669 96—200,529 54
Propriétés foncières	115,750 42
Bons de la ville, actions de banques et autres	153,581 50
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.	27,514 11
Total de l'actif	$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sam'l R. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke.
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

24mai

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 Février 1875.

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$642,221
Tiré au delà des dépôts	
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	400,000
Autres actions, bons et hypothèques	17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve	23,311
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	3,319
Local de la banque	7,902
Autres propriétés foncières	2,731
Mobiliers et installations	13,082
Dépenses Courantes	4,973
Taxes payés	4,744
Primes	72,414
Echanges pour le Clearing House	57,978
Billets d'autres Banques Nationales	11,570 0
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	1,872 92
Espèces	18,195 77
Billets Legal Tender	254,000 00
	$1,604,722 12

PASSIFS.

Capital payé	$500,000 0
Surplus	11,353
Escompte	5,656
Change	2,626 37
Intérêt	1,217 97
Circulation Nationale non rachetée	418,000 00
Dividendes non-payés	722 1
Dépôts Individuels	557,915
Chèques Certifiés	7,515
Dû à des Banques Nationales	1,833
Dû à des Banquiers et à des Banques de l'Etat	973
	$1,604,722 1

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874.

JULES MOSSY, N. P.

Exact
P. POURSINE,
E. S. KEEP,
A. W. B

BILAN — DE LA — BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE, A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:

Prêts et escomptes	$763,975 67
Tiré en sus	4,242 3
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	300,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	26,036 50
Dû par des agents de réserve et de rachat	60,827
Dû par d'autres banques nationales	7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,261
Propriété foncière, mobilier et installations	6,900 33
Dépenses courantes et taxes payées	11,162 2
Primes payées	40,000 0
Echanges pour le Clearing-House	104,312 58
Billets d'autres banques nationales	8,978 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	641 6
Espèces	27,672
Billets Legal Tender	210,110
Total	$1,691,400

PASSIF:

Capital payé	$300,000
Surplus	27,000
Autres profits non partagés	17,028
Billets de banques non rachetées	269,995
Dividendes non payés	340 0
Dépôts individuels	$988,591 78
Certificats de dépôts, payables sur demande	600 00
Chèques certifiés	11,912
Chèques de caissiers non payés	24,927 —1,026,141 23
Dû à d'autres banques nationales	13,265 22
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	3,899 23
Total	$1,691,400 84

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

HERM. ROEHL, caissier

Signé sous serment pardevant moi, ce 5 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public

Exact—Témoins:
T. PRUDHOMME,
L. B. CAIN,
H. GOGREVE

ASSURANCES.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL — DU — Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$183,32
Primes sur les Risques de feu	$120,490 15	
Primes sur les Risques de rivières	22,311 46	
Primes sur les Risques de mer	35,731 18	
Moins les primes rendues	3,727 65	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,687 08	34,414
Primes nette pour l'année 1873		$146,906 14
Déficit pour l'année 1872		23,346 82
		$156,554 66
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$60,987	
Sur les Risques des rivières	10,798	
Sur les Risques de mer	35,725 42	
		7,461 94
Réassurances		,932 61
Taxes		
Réfaction au lieu de scrip	18,964 81	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	26,797 00	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,309	
	$54,965 25	
Moins escompte et intérêts	25,612 42	29,373
		$156,534
Pertes non réglées		20,00
		$136,55

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$39,408 54
Effets à recevoir sur prêts et sur gages.	
Effets à recevoir sur Primes	$62,573 35
Effets à recevoir en voie de recouvrement	51,088 31
Propriété foncière	50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	295,546 08
Actions de Banques	44,300 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	4,000 00
Actions du Harbor Protection Company	886 13
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	3,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association	5,00
Actions de Compagnie d'assurance	3,30
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	1,
Compte suspendu de Bons et d'Actions	255,156 00

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO,
17 janv—1m Notaire Public.

Association d'Assurances — DE LA — NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, 102 rue du Canal.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875.

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874:

Primes sur les risques de feu	$429,405 17	
Primes sur les risques de mer	60,338 12	
Primes sur les risques de rivières	32,506 24	
Total		$522,651
En moins:		
Primes sur risques non expirées	$123,724 24	
Primes remboursées	2,377 82	$126,101 56
Primes nettes acquises		$396,549
A ajouter:		
Intérêts	16,348 37	
Profits et pertes	4,031 44	
Primes sur l'or	816 15	21,096
		$417,645
Pertes payées sur les risques de feu	$145,176 15	
Pertes payées sur les risques de mer	34,964 75	
Pertes payées sur les risques de rivières	13,429 28	
Pertes en litige	5,812 00	
Pertes non-ajustées et ajustées et non échues	12,129 55	11,505 89
Réassurances		11,889 62
Réfaction (rebate)		35,866 47
Commissions d'agences		21,904 62
Dépenses d'agences		5,010 22
Licence		1,040 00
Dépenses de bureau		26,523 17
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.		9,223 39
Frais de Cours et d'avocats		123 21 326,156
Bénéfice net		$91,479

ACTIF.

En caisse:		
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$75,987 34	
" Louisiana Natl. Bk.	5,441 19	
En mains d'agents aux E. U. et en Europe		23,776 64
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso. $92,903 42, évalué		25,000 00
Effets à recevoir pour primes		12,081 07
Prêts sur hypothèques		147,542 28
Prêts sur nantissements		20,732 19
Effets à recevoir		18,618 29
Bons		82,413 88
Actions		25,556 78
Primes en voie de recouvrement		49,459 83
Propriété foncière		5,185 64
Propriété mobilière		25,000 00
Dû par divers		6,697 77 494,428

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30)		257,580 00
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés		2,012 50
Primes sur risques non terminés		123,724 24
Pertes non réglées		17,941 55
Dû à divers		701 21 402,959
Surplus		$91,479

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire
M. MUSSON, Président

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.

G. LeGARDEUR, Jr., Notaire Public

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:

1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action:

2o Un Dividende, au Comptant, de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 o/o, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant brut de leurs primes;

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 06 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée.

G. LANAUX, Secrétaire.
M. MUSSON, Président

DIRECTEURS:

L. J. WEBSTER,	A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH,	JOHN LEISY,
J. B. CAMORS,	E. F. GOLSAN,
I. K. SMALL,	J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER,	HEN. ABRAHAM
PIERRE LANAUX,	M. MUSSON,

141 anv—1m

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:

Prêts et escomptes	$686,394
Bonds des Etats-Unis	400,000 00
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or	77,755
Diverses actions	17,772 50
Dû par Banques et Banquiers	9,309 27
Propriétés foncières, meubles et installations	
Dépenses courantes	
Billets du Trésor (Legal Tenders)	$122,000 00
Billets de Banques Nationales	11,599
Or	14,808
Chèques sur banques locales payables en currency	150,992
	$1,457,533

PASSIF:

Capital payé	$500,000 00
Surplus	11,353 12
Circulation	
Dépôts	
Chèques du caissier	
Escomptes, Intérêt et Change	
Dû à Banques et Banquiers	
Dividendes non-réclamés	
	$1,457,533